

Procès-verbal

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : **Lundi 15 septembre 2025** « Conseil hybride »

Rédactrice : Sibylle COURTEL

40 membres en exercice : 22 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 5 présents

Présents : M. Arno ABERGEL, Mme Elisa BARON, M. Mattéo BARTOLUCCI, Mme Clarisse BLANC, Mme BRIAND Jasmine, Mme Mathilde BRIARD, M. Pascal COMBEAU, M. Guillaume DROUOT, M. Anthony DUPLAN, Mme Barbara FRELETEAU, M. Régis FRENZEL, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Romane INGELS, Mme Charlotte BEAUFILS, Mme Charlotte LE BARBEY, Mme Souad LOUDIDI, M. Nicolas MONCEAU, M. Joan DUPUCH, M. Jérémie NEVEU, M. Jérôme PORTA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Justin VILLALBA

Étaient représentés : M. Sébastien ARTAUD, Mme Carolina CERDA-GUZMAN, Mme Camille CHASLE, Mme Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, Mme Adeline GOUTTENOIRE, Mme Laetitia GUERLAIN, M. Julien MOTION, Mme Isabelle PLANQUART, Mme Stéphanie ROUSSEL, M. Jean SAGOT-DUVAUROUX, M. Sébastien TOURNAUX

Membres de droit et invités présents : Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Marie Lamarche, Mme Béatrice Polder, Mme Nathalie COULOMBEL, M. Andrei POPESCU

Étaient excusés : Mme Bérengère VALLÉE, M. Charles-Édouard SÉNAC

L'ordre du jour :

M. Pascal COMBEAU, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 15h10.

1. Approbation des procès-verbaux

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

➤ **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.**

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

➤ **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.**

2. Point d'information sur la « Spring School »

Ce point est reporté à la séance du prochain Conseil en raison de l'indisponibilité de Mme Laura SAUTONIE-LAGUIONIE.

3. Présentation du projet LIER

Mme Marie LAMARCHE, directrice de la Clinique du droit, présente ce projet dont l'objectif était de créer un enseignement pluridisciplinaire en licence, inspiré de la Clinique du droit et construit de façon progressive avec des enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines (droit, médecine, pharmacie, biologie, sociologie, économie), la DIRDOC et la MAPI.

Trois niveaux d'UE ont été conçus et expérimentés sur cinq semestres de licence. Les étudiants travaillent en mode projet, par groupes pluridisciplinaires, sur des problématiques sociales concrètes (santé mentale, alimentation, logement insalubre). Le dispositif associe apprentissage de la recherche documentaire, analyse des causes et conséquences, production et diffusion d'informations scientifiques à destination des étudiants. L'expérimentation a mobilisé 15 concepteurs et 32 participants, avec un retour très positif.

Ce projet s'inscrit aussi dans la dynamique des enseignements transversaux et de transition environnementale et sociétale. Des financements complémentaires ont permis de recruter des tuteurs et de développer des modules Moodle. Le principe est jugé très positif ; il reste à déterminer les modalités pratiques pour son inscription dans les maquettes et sa mise en œuvre effective ce qui suppose de résoudre les questions de scolarité, d'emploi du temps et de recrutement de l'équipe pédagogique.

4. Modifications de maquettes

• Licence Professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs

M. Jean-Marie PLAZY présente cette nouvelle licence professionnelle dont le contexte de création répond directement au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes placées sous protection. 71 600 majeurs sont concernés aujourd'hui, et lorsque les familles ne peuvent assurer ce rôle, des professionnels doivent intervenir. La loi du 5 mars 2007 avait déjà marqué une étape en instaurant un certificat national de compétence, mais dès 2027, ce sont les universités qui auront l'exclusivité de la formation. Pour des raisons de coût et d'accessibilité, c'est la licence professionnelle qui a été retenue, avec un volume d'enseignements renforcés et un recours privilégié à l'apprentissage pour favoriser l'insertion. Un arrêté national de février 2024 encadre les contenus qui sont organisés en quatre blocs : régimes de protection et droits des majeurs, accompagnement social et médico-social, gestion budgétaire et patrimoniale avec un volet éthique, et enfin un projet tutoré en situation professionnelle.

À Bordeaux, l'accès se fera sur dossier et entretien, la formation s'adressant aussi bien aux étudiants en droit, gestion ou sciences sociales qu'aux personnes en reconversion. L'enseignement sera partagé entre universitaires et professionnels, afin de garantir une formation ancrée dans la pratique. Les débouchés sont variés – associations, établissements, exercice libéral – avec un taux d'insertion estimé à 85 %.

Adossée à des laboratoires de recherche, la licence pourra aussi nourrir des projets sur la vulnérabilité. Un observatoire pourrait être créé pour prolonger ces réflexions. Sur le plan financier, elle devra s'autofinancer, principalement grâce aux contrats d'apprentissage et à la formation continue, avec un coût estimé à environ 24 600 euros pour une promotion de 24 étudiants.

M. COMBEAU ajoute que la procédure de création et de modification des maquettes est soumise à deux calendriers : les responsables disposent jusqu'à fin décembre pour ajuster leurs maquettes, mais toute création de mentions, de parcours, de diplômes, ou même toute modification d'intitulé doit être validée par la CFVU dès la fin octobre ; ce qui implique un passage en Conseil du Collège DSPEG dès la semaine prochaine.

Concernant la licence professionnelle, il est indispensable de voter dès aujourd'hui sur le principe de son ouverture. Cette validation permettra de présenter le projet à la CFVU d'octobre, puis de le faire adopter dans les différents conseils, comme l'exige toute création de formation. Le contenu de la maquette pourra ensuite être retravaillé et ajusté d'ici décembre si nécessaire, en vue de l'ouverture à la rentrée prochaine.

➤ **La maquette concernant la licence professionnelle est approuvée à l'unanimité.**

• **Master 1 droit pénal approfondi**

Les responsables du Master Droit pénal approfondi proposent d'ouvrir deux nouvelles options: « Droit des médias » au semestre 1 et « Droit de l'environnement » au semestre 2. Il ne s'agit pas de création mais de cours mutualisés, accessibles aux étudiants du master. Cette ouverture enrichit l'offre pédagogique mais peut poser des difficultés d'emploi du temps si certaines matières se chevauchent.

➤ **La maquette concernant le master 1 droit pénal approfondi est approuvée à l'unanimité.**

• **Master 1 et 2 modes alternatifs de règlement des litiges**

Le parcours « modes alternatifs de règlement des litiges » change d'intitulé et devient « modes alternatif de règlement des différends ». Ce changement interviendra en 2026 pour le M1 et en 2027 pour le M2.

➤ **La modification concernant le master 2 est approuvée à l'unanimité.**

• **Master 1 et 2 politique comparée et coopération internationale Amériques**

Les modifications concernent des changements d'intitulé de cinq enseignements spécifiques aux parcours.

➤ **Les modifications des maquettes sont approuvées à l'unanimité.**

• **Master 1 et 2 droit civil comparé et Master 1 et 2 droit des affaires comparé**

Les deux parcours de droit civil comparé (M1 et M2) et de, droit des affaires comparé (M1 et M2), fusionnent pour créer un master 1 et un master 2 droit civil et des affaires comparé.

➤ **La fusion des deux parcours est approuvée à l'unanimité.**

5. Remplacement de la direction des études pour l'IDE Agen et pour l'IDE Périgueux

Suite au départ de Mme Mathilde Briard qui assurait cette fonction pour les deux sites délocalisés, l'idée est de proposer deux co-directeurs (un par site). Un appel à candidatures a été lancé et le Conseil doit se prononcer sur chacune des candidatures.

• **Institut droit et économie d'Agen (IDE Agen)**

Une candidature a été reçue pour Agen: celle de Julien LAGOUTTE, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles depuis 2014 et déjà très investi localement.

➤ **M. Julien LAGOUTTE est élu co-directeur des études à l'IDE Agen (à l'unanimité).**

• **Institut droit et économie de Périgueux (IDE Périgueux)**

Deux candidatures ont été déposées. La première est celle de Mme Monique RIBEYROL, maître de conférences en droit privé depuis 1999, très attachée à l'IDE Périgueux où elle enseigne depuis le début de sa carrière. Elle met en avant sa proximité avec les étudiants, sa disponibilité et son souhait de reprendre des responsabilités pédagogiques et administratives.

La seconde candidature est celle de Mme Florence MAURY, maître de conférences en droit privé, spécialisée en droit de l'entreprise, rattachée à l'IRDAP. Elle dispose déjà d'une expérience de direction de diplômes,

notamment de la licence professionnelle « Contentieux et recouvrement » ouverte à Bordeaux l'an dernier, ainsi que de la licence professionnelle R2SMS à Périgueux.

- **Mme Monique RIBEYROL est élue co-directrice des études à l'IDE Périgueux** (23 votes pour Mme Monique RIBEYROL, 1 vote pour Mme Florence MAURY, 6 abstentions).

6. Modification de la liste des responsables de mention et de parcours

Le parcours droit de l'entreprise en L3 est traditionnellement co-dirigé par un enseignant en droit des affaires et un enseignant en droit du travail. M. Ronan RAFFRAY enseignant en droit des affaires mais n'intervenant plus en licence souhaite céder la co-direction à M. Gauthier LE NOACH.

- **La nomination de M. Gauthier LE NOACH est approuvée à l'unanimité.**

7. Demandes de subventions

- Sur le budget des formations en apprentissage

• M2 Contrat d'affaires et droit du marché

Le Master CADM « Contrat d'affaires et droit du marché » sollicite une subvention de 830€ pour l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes programmée le 1^{er} décembre, cette cérémonie est commune avec le master « Fiscalité des affaires et du patrimoine ». Le collège DSPEG a donné son accord préalable.

- **La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.**

8. Additif : convention

Il s'agit d'une convention conclue avec le Conseil départemental du Lot-et-Garonne dans le cadre du DU Protection de l'enfance, formation organisée sur les sites de Bordeaux et d'Agen. Cette convention, arrivée à échéance en 2024, est proposée à la reconduction à l'identique pour la période 2025-2028. Il est rappelé qu'aucune contrepartie financière n'est prévue dans le cadre de cette convention.

- **La convention est approuvée à l'unanimité.**

9. Questions diverses

M. Mattéo BARTOLUCCI présente les conclusions du groupe de travail sur la question de l'utilisation de l'IA dans le cadre des études supérieures. L'idée n'est pas de bannir l'IA, mais plutôt de guider étudiants et enseignants vers des usages efficaces et pertinents, tout en évitant les pratiques qui nuisent à la qualité de la recherche. Une réflexion collective pourrait être menée avant de formaliser une délibération à soumettre au Conseil de la Faculté.

M. Pascal COMBEAU sollicite les élus étudiants pour leur participation à la commission consultative spécialisée Droit-de la Direction de la documentation programmée le 17 septembre 2025.

Sur une question de M. Maxime GHESQUIERE concernant l'UE transition Mme Elisa BARON précise que pour celle du premier semestre de la L1, les étudiants seront inscrits automatiquement sur un espace Moodle dédié où ils trouveront des powerpoint commentés. Les étudiants sont en autonomie. Une personne sera dédiée au suivi de la progression des étudiants et veillera à ce que les étudiants se connectent régulièrement. Toutefois

personne n'est présent pour répondre aux interrogations d'étudiants qui ne comprendraient pas et auraient besoin d'aide.

Mme Souad LOULIDI prend la parole pour présenter « La Nuit du Droit », prévue le 2 octobre, et qui se déroulera dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région. Elle remercie l'association Lysias et l'association Parlons démocratie qui accompagnent cet évènement. Cette manifestation est organisée en collaboration avec la Faculté, le Barreau et l'École des avocats. Cette année, l'accent est mis sur l'éloquence et le débat parlementaire avec comme thème « La défense des droits, une manière de changer le monde ? ». C'est une soirée dédiée à la défense des droits, avec des interventions et activités variées.

M. COMBEAU remercie chaleureusement Mme LOULIDI pour son investissement, ainsi que les associations d'étudiants et de doctorants qui accompagnent les lycéens.

Mme LOULIDI précise que la Commission permanente du Conseil régional se prononcera en octobre sur la convention relative à l'UE professionnalisation « action publique locale ». M. COMBEAU ajoute que cette UE sera désormais gérée par M. BARTOLUCCI.

L'ordre du jour étant épuisé, M. COMBEAU clôture la séance à 17h50.